



spécialités gastronomiques



v/réf.
n/réf. JCA/BDB
le : 06/07/01

Monsieur le Président du Tribunal de
Commerce de MEAUX

Cité Administrative du Mont-Thabor
77109 MEAUX Cédex

Monsieur le Président,

Par courrier du 14 février 2001, nous vous informions que suite à l'incendie ayant détruit totalement notre usine le 21 février 2000 et notamment notre comptabilité 1999/2000, nous ne pouvons pas déposer la déclaration de résultats n° 2065 dans les délais légaux.

A ce jour, nous n'avons toujours pas terminé la reconstitution de notre comptabilité. En effet, nous n'avons pas encore reçu la totalité des pièces utiles à la reconstitution et avons beaucoup de difficultés à obtenir les derniers éléments nous manquant. Cette reconstitution nous prend beaucoup plus de temps que nous l'avions prévu.

Aujourd'hui, nous ne maîtrisons pas le temps qui nous sera nécessaire pour pouvoir déposer les comptes auprès du Centre des Impôts notamment. Cependant, nous avons pris toutes les dispositions auprès de nos banques, clients et fournisseurs afin qu'ils puissent accéder à notre demande dans les meilleures conditions possibles en terme de délais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations respectueuses.

Président Directeur Général
Jean-Claude AUGÉ